

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD (arrivé à 20h35), Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h38), M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Christelle MEUNIER

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Objet de la Délibération
n°2023-098

Date de la convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	16

- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 28 juillet 2023 :

Choix de l'entreprise pour la **Fourniture et installation de signalisation directionnelle et d'information locale**

L'accord cadre est passé sans minimum mais avec 1 maximum de 300 000 €HT pour la durée totale de l'accord cadre. La durée du marché est de 1 an à compter de la date de notification et reconductible 3 fois.

La remise des offres a eu lieu le 24 juillet à 12h et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juillet à 14h en présence de M. Mazure du cabinet AMOS, chargé de l'analyse des offres et la commission a retenu la proposition de l'entreprise SELF SIGNAL de CESSON SEVIGNE (35) pour un montant global de 287 889.10 € TTC (239 907.58 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au marché présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

